

nous-nous d'en apprendre. Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'Isle Royale, ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août, à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donné. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même, de manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigay mérite à cause des bons services de son mari que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous aviez mis sur la tête de son mari. Pour elle et pour ses deux filles, Madame L'hermite passe ici pour devoir être la plus désolée parcequ'elle n'a rien du tout. La pension que vous avez accordée, à ce que l'on dit, ce dernier voyage à son mari pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. La pauvre Madame Duvivier avec sa famille serait en état de tomber dans le désespoir si vous ne lui accordiez pas quelques secours et des marques extérieures de bonté et de protection. L'on m'assure que Madame La Chauvinerie est encore plus à plaindre.

Monsieur Aubert, Conseiller du Conseil Supérieur de Québec, y ayant péri comme les autres, l'on vous proposerait si l'on osait pour remplir sa place le sieur Bertier que vous avez envoyé il y à quelques années pour prendre soin des hôpitaux de Québec. Ne pouvant se résoudre à demeurer pour son emploi qui ne lui donne pas suffisamment de quoi vivre vous le fixeriez ici par le don de cette place qu'il est en état de mieux remplir qu'un autre par l'étendue de son esprit.

Madame de Ramezay que le malheur achève d'accabler par la perte qu'elle vient de faire dans ce même vaisseau